

RAPPORT D'INFORMATION

10 Loi sur le tabac
Rapport numéro : LT 07.10.1



Réf. : Loi sur le tabac, L.R.Q., c. T-0.01

Sujet : **Statistiques concernant les demandes de renseignements, les plaintes, les visites d'inspection, les avis de non-respect, les constats d'infraction ainsi que la vente de tabac aux mineurs**

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

RÉPARTITION DES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA LOI SUR LE TABAC SELON LE MÉDIA UTILISÉ

	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
Par la ligne téléphonique 1 877 416-8222						
Demandes de renseignements	13 785		16 233		2 357	
Sujets traités ¹	16 389		19 492		2 843	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	1 492		2 027		251	
Par courriel : loi-tabac@msss.gouv.qc.ca						
Demandes de renseignements	550		582		124	
Sujets traités ¹	554		585		125	
Commandes de matériel relatif à la Loi sur le tabac	43		67		10	

PLAINTES REÇUES CONCERNANT DES INFRACTIONS À LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES PLAINTES REÇUES SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
Milieus de travail	877	21,1 %	748	21,9 %	212	21,6 %
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	853	20,5 %	679	19,9 %	174	17,8 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	288	6,9 %	248	7,3 %	56	5,7 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées.	266	6,4 %	217	6,4 %	61	6,2 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	263	6,4 %	203	6,0 %	64	6,5 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	147	3,6 %	136	4,0 %	14	1,5 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	59	1,4 %	45	1,3 %	15	1,5 %
Terrains d'établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	47	1,1 %	28	0,8 %	19	1,9 %
Établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	23	0,6 %	22	0,6 %	4	0,4 %
Tentes et chapiteaux	22	0,5 %	2	0,1 %	20	2,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	998	24,0 %	838	24,6 %	237	24,2 %
Sous-total - Plaintes relatives à l'usage du tabac	3 843	92,5 %	3 166	92,9 %	876	89,3 %
Plaintes relatives à la vente et à la promotion du tabac	313	7,5 %	242	7,1 %	105	10,7 %
Total des plaintes reçues	4 156	100 %	3 408	100 %	981	100 %

LOI SUR LE TABAC

LIGNE SANS FRAIS : 1 877 416-8222

www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac/

Santé
et Services sociaux
Québec

VISITES D'INSPECTION

RÉPARTITION DES VISITES D'INSPECTION SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	3 407	33,4 %	3 044	37,7 %	363	14,5 %
Milieus de travail	1 041	10,2 %	758	9,4 %	309	12,4 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	867	8,5 %	727	9,0 %	149	6,0 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	376	3,7 %	307	3,8 %	71	2,8 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	341	3,3 %	309	3,8 %	43	1,7 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	291	2,8 %	206	2,6 %	89	3,6 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	216	2,1 %	259	3,2 %	33	1,3 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	87	0,9 %	42	0,5 %	48	1,9 %
Tentes et chapiteaux	5	0,0 %	4	0,0 %	1	0,0 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	1 222	12,0 %	990	12,3 %	341	13,6 %
Sous-total - Visites d'inspection relatives à l'usage du tabac	7 853	76,9 %	6 646	82,3 %	1 447	57,8 %
Visites d'inspection relatives à la vente et à la promotion du tabac	2 359	23,1 %	1 432	17,7 %	1 057	42,2 %
Total des visites d'inspection	10 212	100 %	8 078	100 %	2 504	100 %

AVIS DE NON-RESPECT DE LA LOI SUR LE TABAC

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	289	14,2 %	257	17,1 %	32	5,1 %
Milieus de travail	255	12,5 %	191	12,7 %	75	12,0 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	220	10,8 %	176	11,7 %	45	7,2 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	111	5,5 %	103	6,8 %	14	2,2 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	108	5,3 %	81	5,4 %	29	4,7 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	57	2,8 %	49	3,2 %	8	1,3 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	33	1,6 %	17	1,1 %	16	2,6 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	22	1,1 %	20	1,3 %	4	0,6 %
Tentes et chapiteaux	4	0,2 %	3	0,2 %	1	0,2 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	302	14,8 %	263	17,5 %	79	12,6 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 401	68,8 %	1 160	77,0 %	303	48,5 %
Avis relatifs à la vente et à la promotion du tabac	634	31,2 %	347	23,0 %	322	51,5 %
Total des avis émis aux exploitants	2 035	100 %	1 507	100 %	625	100 %

RÉPARTITION DES AVIS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	788	38,7 %	676	44,9 %	147	23,5 %
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire	413	20,3 %	341	22,6 %	94	15,0 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumeurs)	89	4,4 %	66	4,4 %	28	4,5 %
Autres	111	5,5 %	77	5,1 %	34	5,5 %
Sous-total - Avis relatifs à l'usage du tabac	1 401	68,9 %	1 160	77,0 %	303	48,5 %
A vendu du tabac à un mineur	240	11,8 %	130	8,6 %	117	18,7 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	239	11,7 %	135	9,0 %	130	20,8 %
Sous-total - Avis relatifs à la vente de tabac	479	23,5 %	265	17,6 %	247	39,5 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	155	7,6 %	82	5,4 %	75	12,0 %
Sous-total - Avis relatifs à la promotion du tabac	155	7,6 %	82	5,4 %	75	12,0 %
Total des avis émis aux exploitants	2 035	100 %	1 507	100 %	625	100 %

CONSTATS D'INFRACTION
RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LE TYPE DE LIEU³

Type de lieu	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
Établissements où est exploité un permis de brasserie, de taverne ou de bar	304	37,6 %	224	42,0 %	80	28,3 %
Milieus de travail	151	18,7 %	107	20,1 %	46	16,3 %
Établissements du réseau de la santé et des services sociaux et les locaux où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire	52	6,4 %	37	6,9 %	15	5,3 %
Aires communes des immeubles de 6 unités de logement et plus ² et résidences pour personnes âgées	26	3,2 %	17	3,2 %	9	3,2 %
Lieux aménagés pour offrir au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place	21	2,6 %	14	2,6 %	7	2,5 %
Centres de formation professionnelle, cégeps et universités	15	1,8 %	11	2,1 %	4	1,4 %
Lieux où se déroulent des activités sportives ou de loisirs, judiciaires, culturelles ou artistiques, des colloques ou des congrès ou autres activités semblables	14	1,7 %	11	2,1 %	4	1,4 %
Terrains et établissements d'enseignement primaire ou secondaire ainsi que ceux d'un centre de la petite enfance et d'une garderie aux heures où ces établissements reçoivent des élèves ou des enfants	5	0,6 %	1	0,2 %	4	1,4 %
Autres lieux visés par la Loi sur le tabac (incluant lieux fermés qui accueillent le public)	117	14,5 %	79	14,8 %	41	14,5 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	705	87,1 %	501	94,0 %	210	74,3 %
Constats relatifs à la vente et à la promotion du tabac	104	12,9 %	32	6,0 %	73	25,7 %
Total des constats émis aux exploitants	809	100 %	533	100 %	283	100 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX EXPLOITANTS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION³

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
A toléré qu'une personne fume dans un endroit où il est interdit de le faire ⁴	657	81,2 %	470	88,2 %	193	68,2 %
A omis d'indiquer, au moyen d'affiches à la vue des personnes qui fréquentent ce lieu ou ce commerce, les endroits où il est interdit de fumer	35	4,3 %	26	4,9 %	9	3,2 %
A contrevenu aux normes d'aménagement ou d'installation des lieux où il est permis de fumer (aires, chambres, places, fumeurs)	9	1,1 %	5	0,9 %	4	1,4 %
Sous-total - Constats relatifs à l'usage du tabac	701	86,6 %	501	94,0 %	206	72,8 %
A vendu du tabac à un mineur	72	8,9 %	21	3,9 %	51	18,0 %
A contrevenu aux règles d'application liées au point de vente de tabac	10	1,3 %	2	0,4 %	8	2,8 %
Autres	4	0,5 %	1	0,2 %	3	1,1 %
Sous-total - Constats relatifs à la vente de tabac	86	10,7 %	24	4,5 %	62	21,9 %
A contrevenu aux règles d'application liées à la promotion et à la publicité du tabac	22	2,7 %	8	1,5 %	15	5,3 %
Sous-total - Constats relatifs à la promotion du tabac	22	2,7 %	8	1,5 %	15	5,3 %
Total des constats émis aux exploitants	809	100 %	533	100 %	283	100 %

RÉPARTITION DES CONSTATS ÉMIS AUX INDIVIDUS SELON LA NATURE DE L'INFRACTION^{5,6}

Nature de l'infraction	DONNÉES CUMULATIVES 31/05/2006 au 30/09/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2006-2007 01/04/2006 au 31/03/2007		ANNÉE FINANCIÈRE 2007-2008 01/04/2007 au 30/09/2007	
A fumé dans un lieu où il est interdit de le faire	442	42,5 %	223	41,6 %	230	44,6 %
A fumé à l'extérieur des lieux visés aux parag. 1, 3, 4 et 6 de l'article 2 dans un rayon de 9 mètres de toute porte communiquant avec l'un de ces lieux	396	38,0 %	257	47,9 %	139	26,9 %
A vendu du tabac à un mineur	190	18,3 %	45	8,4 %	145	28,1 %
A entravé le travail d'un inspecteur	10	1,0 %	10	1,9 %	1	0,2 %
Autre	2	0,2 %	1	0,2 %	1	0,2 %
Total des constats émis aux individus	1 040	100,0 %	536	100,0 %	516	100,0 %

INTERDICTION DE VENTE DE TABAC AUX MINEURS

RAPPORT DE LA CONFORMITÉ À L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR LE TABAC

	Nombre de vérifications de conformité	Refus de vendre (conforme à la loi)		Acceptation de vendre (non conforme à la loi)		Nombre d'avis de non-respect émis	Nombre de constats d'infraction	Nombre de suspensions de permis
Année financière 2007-2008 (1 avril 2007 au 30 sept. 2007)	898	638	71,0 %	260	29,0 %	64	196	1
Année financière 2006-2007 (1 avril 2006 au 31 mars 2007)	524	368	70,2 %	156	29,8 %	90	66	1
Année financière 2005-2006 (1 avril 2005 au 31 mars 2006)	5 181	3 559	68,7 %	1 622	31,3 %	1 451	171	1
Année financière 2004-2005 (1 avril 2004 au 31 mars 2005)	4 987	3 675	73,7 %	1 312	26,3 %	1 128	184	-
Année financière 2003-2004 (1 avril 2003 au 31 mars 2004)	1 109	817	73,7 %	292	26,3 %	292	-	-

1. Une demande de renseignements peut porter sur plus d'un sujet. Le total des sujets traités excède donc celui des demandes de renseignements.

2. Avant le 31 mai 2006, seuls les immeubles de plus de 12 unités de logement étaient visés par la loi.

3. Comprend les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac et émis par les inspecteurs ministériels seulement.

4. Les nombres incluent les cas de tolérance à l'intérieur d'un rayon de 9 mètres visés par l'article 2.2 de la Loi sur le tabac soit 17 pour la période du 31/05/2006 au 30/09/2007, 9 pour la période du 01/04/2006 au 31/03/2007 et 8 pour la période du 01/04/2007 au 30/09/2007.

5. Ne comprend pas les constats émis à des individus en leur qualité d'exploitants de lieux ou de commerces visés par la Loi sur le tabac.

6. Comprend les constats d'infraction émis par les inspecteurs ministériels et les inspecteurs locaux.

Le présent document peut être consulté dans le site Web portant sur la Loi sur le tabac à l'adresse suivante : www.msss.gouv.qc.ca/loi-tabac (section Documentation, rubrique Rapports d'information statistiques).